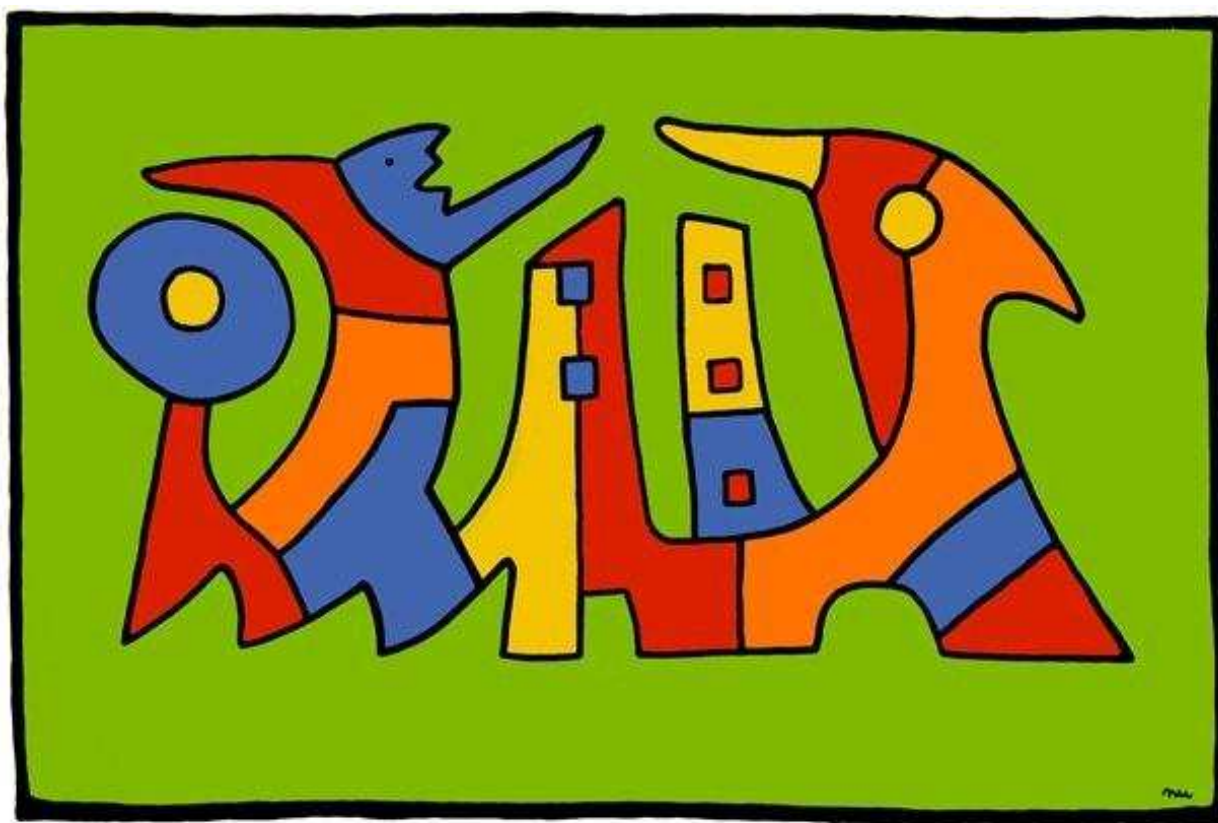


U.F.R. Arts et Sciences Humaines

**LICENCE Sciences Humaines et Sociales**

**Mention Sociologie**

Année universitaire 2008-2009



Bureau 217

Secrétariat : 02 47 36 66 77 - 02 47 36 65 45

<http://www.univ-tours.fr/ash>

## **SOMMAIRE**

<b>I - Les études à l'Université François Rabelais</b>	
I-1 Présentation de l'UFR Arts et Sciences Humaines	3
I-2 Les informations de scolarité	4
I-3 Le calendrier	9
I-4 Les modalités de contrôle des connaissances	10
<b>II - Les études de sociologie à l'Université François Rabelais</b>	
2-1 Le département de sociologie	13
2-2 Eléments pratiques	15
2-3 Les études de sociologie	16
<b>III - Les études de sociologie en licence SHS</b>	
3-1 Présentation de la licence ASHS	17
3-2 Organisation de la licence (L1, L2, L3)	18
3-3 Mesures transitoires	20
3-6 Présentation des Unités d'Enseignements de la Licence	31
<b>IV - Informations et adresses utiles</b>	34
4-1 Les relations internationales	
4-2 Les stages	
4-2 Débouchés	
4-3 Adresses utiles	
<b>V - Plan et localisation du site</b>	36

# I. Les études à l'Université François Rabelais

## ARTS ET SCIENCES HUMAINES

ADRESSE : 3 rue des Tanneurs BP 4103 Tours CEDEX 1

Directeur : M Bernard BURON

Responsable administratif: M. Benoît WOLF

Bureau : 206 Téléphone : 02 47 36 65 31 courriel : [secrtash@univ-tours.fr](mailto:secrtash@univ-tours.fr)

Responsable de la scolarité : Mme Joëlle DENIS

Bureau : 115 Téléphone : 02 47 36 65 34 courriel : [scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr)

### Quelques chiffres

A l'université : 23 000 étudiants inscrits en 2007-2008 dont 4246 à l'UFR Arts et Sciences Humaines, 156 enseignants chercheurs, 43 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

### Organisation administrative et pédagogique...

L'U.F.R. est :

- administrée par un conseil élu composé de 40 membres
- dirigée par un directeur assisté de deux assesseurs et d'une correspondante pédagogique
  - composée de 8 départements :

Département	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie Histoire de l'art Musique et musicologie Philosophie Psychologie Sociologie Sciences de l'éducation CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)	Bureau 231, 2 <sup>ème</sup> étage Tanneurs Bureau 316, 3 <sup>ème</sup> étage Tanneurs 3, rue François-Clouet 3, rue François-Clouet Bureau 114 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs Bureau 217 2 <sup>ème</sup> étage Tanneurs Bureau 114 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs La Charmoise Fondettes	<a href="mailto:martine.robin@univ-tours.fr">martine.robin@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:histoiredesarts@univ-tours.fr">histoiredesarts@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:nicole.isoard@univ-tours.fr">nicole.isoard@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:philo@univ-tours.fr">philo@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:licence.psycho@univ-tours.fr">licence.psycho@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:mylene.buteau@univ-tours.fr">mylene.buteau@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:sylvie.triolet@univ-tours.fr">sylvie.triolet@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:cfmi@univ-tours.fr">cfmi@univ-tours.fr</a>

## Les études et la scolarité

### Quelques principes liés au LMD

Les grades universitaires : trois niveaux de diplômes constituent dorénavant l'architecture des formations. Les études universitaires débouchent sur l'obtention de trois grades universitaires qui sont la licence (L), le master (M), le doctorat (D).

Une organisation des études en semestre : sur le plan pédagogique, l'unité de temps de référence est le semestre. A la fin de chaque semestre, une session de validation est organisée. Les étudiants qui n'ont pas pu valider leur semestre, peuvent se présenter à la seconde session.

L'enseignement est organisé en unités d'enseignements (UE) qui regroupent les différentes matières enseignées ou encore des éléments pédagogiques (EP) qui se compensent entre eux.

La validation des enseignements se fait par l'obtention et la capitalisation de crédits européens (CE). Ce système s'applique à l'ensemble du travail de l'étudiant : cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, stages, mémoires.

Les formations donnent lieu à l'élaboration d'un parcours individualisé qui repose sur les choix d'enseignements parmi l'offre de formation. Le parcours de formation fait l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique qui s'assure de sa cohérence.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

### Les informations administratives et les formalités à remplir

L'UFR Arts et Sciences Humaines comporte un service de scolarité. Il est situé bureau 117. Les personnels du service de scolarité gèrent votre dossier administratif, de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

Horaires d'ouvertures : ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45

fermeture au public le lundi matin et le vendredi après-midi

#### ▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut être certains compléments vous seront demandés.

**Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse [scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr).

#### ▪ La carte ATOUT'CENTRE : une petite carte pour de grands services !

Découvrez la carte ATOUT'CENTRE lors de votre entrée à l'Université de Tours. Cette carte deviendra rapidement un outil indispensable pour votre quotidien dans le monde universitaire (examens, bibliothèques, restauration,...).

De format carte bancaire et alliant différentes technologies, elle sera votre titre d'identification visuel (*photo intégrée*) et électronique (*salles sécurisées, émargement,...*) au sein de l'Université.

Au-delà de cette simple identification, la carte ATOUT'CENTRE inclus de nombreux services dont un porte-monnaie électronique MONEO.



Grâce à ce porte-monnaie, vous pouvez payer vos repas dans les restaurants universitaires mais aussi régler vos achats chez tous les commerçants affiliés Monéo, partout en FRANCE.

En raison de sa technologie avancée, cette carte nécessite une protection particulière. **Pour pouvoir l'utiliser sans problème, conservez-la dans l'étui qui vous sera remis par l'Administration !**

ATTENTION : Si vous perdez votre carte étudiant, une autre carte vous sera remise, moyennant le versement de la somme de 15€.

## Les outils numériques

### ▪ L'Environnement Numérique de travail (ENT)

Vous souhaitez accéder à distance aux informations de votre établissement (nouveautés, offre de formation, emploi du temps, cours en ligne,...) ? Vous souhaitez communiquer rapidement avec les différents acteurs du monde universitaire (étudiants, enseignants, services administratifs,...) ? **Connectez-vous à votre Environnement Numérique de Travail !**



L'ENT est un espace web de travail, d'échanges, de communication et de documentation. Grâce à un identifiant sécurisé et une connexion internet, il permet aux personnels et aux étudiants des établissements du PUCVL (Université d'Orléans et de Tours) d'accéder sur place ou à distance à tous les services en ligne de leur établissement (messagerie, emploi du temps, cours en ligne, ...).

Il permet ainsi à tous de partager des outils numériques (annuaire, plate-forme pédagogique) mais aussi de consulter des données personnelles (dossier administratif/pédagogique).

L'ENT se présente sous la forme d'un site web (<http://ent.univ-tours.fr>) sur lequel il faut s'identifier pour se connecter aux données sécurisées.

Il propose par l'intermédiaire de différents onglets d'accéder aux services numériques de l'établissement :

- Accueil (*actualité et présentation de l'ENT*)
- Messagerie (*courrier électronique, carnet d'adresses, annuaire, liste de diffusion*)
- Scolarité (*formations, dossier étudiant*)
- Etudes (*emploi du temps, cours en ligne*)
- Bibliothèque (*documentation électronique*)

### ▪ Grâce au WIFI : surfez en liberté

Vous pouvez accéder à l'INTERNET à partir de l'ensemble des sites de l'Université.

Il vous suffit de lancer votre navigateur INTERNET à partir de votre ordinateur équipé d'une carte WIFI, puis de vous identifier (adresse mail, mot de passe).

### ▪ ORDI-CENTRE : restez branchés !

Des salles informatiques sont à votre disposition en libre service sur l'ensemble des sites universitaires.

Grâce à ce dispositif initié par la Région Centre, les sites mettent à disposition des étudiants des salles équipées en ordinateurs fixes qui disposent des principaux logiciels (bureautique, accès Internet,...).

Ces salles sont situées au 1<sup>er</sup> et au 3<sup>ème</sup> étage de site Tanneurs. L'étudiant s'identifie avec son numéro d'étudiant, suivi (sans espace) de la lettre t en minuscule et avec le mot de passe fourni au moment de l'inscription.

Elles sont ouvertes de 8 heures à 20 heures.

Elles sont destinées au travail de recherche des étudiants et leur sont réservées. Aussi, pour y accéder les étudiants doivent obligatoirement être en possession de leur carte d'étudiant. Par ailleurs, les utilisateurs doivent respecter la charte informatique de l'Université qu'ils ont signée lors de leur inscription administrative.

#### ▪ **SOS Informatique**

Des moniteurs informatiques assurent des permanences pour vous procurer une assistance de premier niveau ainsi qu'un accompagnateur pédagogique de base dans les salles informatiques.

Ils sont chargés de vous aider à utiliser les ordinateurs fixes mis à disposition dans les salles libre service et à configurer vos ordinateurs personnels. Ils vous accompagnent dans votre prise en main du bouquet de services numériques ouvert sur votre portail ENT.

Soumettez leur toute question à [moniteurs@listes.univ-tours.fr](mailto:moniteurs@listes.univ-tours.fr)

#### ▪ **La Bibliothèque**

Dans la rubrique « Bibliothèque » de l'ENT, vous trouvez des informations pratiques pour mieux connaître et utiliser la bibliothèque et ses services.

Cette rubrique vous permet de gérer votre dossier lecteur et d'accéder en ligne à la documentation dont vous avez besoin.

La bibliothèque sur l'ENT, c'est :

⇒ Faire des recherches bibliographiques de documents disponibles sur les sites de Tours et de Blois mais aussi sauvegarder vos recherches et leurs résultats ou poursuivre ces recherches dans d'autres catalogues ou bases de données sur le web.

⇒ Gérer votre dossier personnel : connaître la situation de vos prêts, prolonger des emprunts en cours, réserver des documents déjà empruntés par un autre lecteur, suggérer de nouveaux achats, transmettre vos demandes de PEB

⇒ Consulter la documentation en ligne : revues en texte intégral, E-books, dictionnaires et encyclopédies, bases de données bibliographiques.

### ▪ **La visite médicale : une clé de la réussite !**

Le Service Universitaire de Médecine et de la Promotion de la Santé (SUMPPS) vous convoquera par courriel, en cours d'année, à un examen médical gratuit et OBLIGATOIRE.

Lors de ce rendez vous, vous pourrez :

- ✓ faire le point sur votre santé de manière globale en rencontrant une infirmière, un médecin et une assistante sociale si besoin,
- ✓ mettre à jour vos vaccinations,
- ✓ envisager des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer.

Secret médical et confidentialité assurés. Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

Service Universitaire de Médecine et de Promotion de la Santé  
2 rue de Hallebardier - 37000 Tours - ☎ 02 47 36 77 00

## L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est absolument obligatoire. Elle s'effectue en tout début d'année universitaire (par internet ou auprès des secrétariats pédagogiques).

Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

**Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1<sup>er</sup> octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.**

## Les Unités d'Enseignement Libre

Dans le cadre du LMD, vous devrez suivre des semestres 2 à 6 de la licence **un enseignement OBLIGATOIRE intitulé Unité d'Enseignement Libre** (3 crédits). Ces UE libres appartiennent à l'offre de formation comme tous les éléments pédagogiques proposés par votre filière. Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen entraîne un ajournement aux examens.

Vous devrez choisir vos UEL parmi la liste proposée par l'Université, et consultable via l'Environnement Numérique de Travail.

L'inscription pédagogique aux UEL s'effectue également via l'ENT.

Attention, la capacité d'accueil de certaines UEL étant limitée (notamment en langues pour non spécialistes ou encore en sport), ne tardez pas à vous inscrire !

**L'inscription pédagogique à l'UEL du 1<sup>er</sup> semestre est ouverte à partir du 25 août, jusqu'au 12 septembre.** Pour le second semestre, les dates vous seront adressées par courriel.

Les étudiants inscrits en double cursus peuvent au choix :

- s'inscrire à une UE libre différente pour chacun des deux cursus,

Ou

- s'inscrire à une UE libre **correspondant à l'année d'études la plus élevée** de leur deux cursus en faisant reporter deux fois la note obtenue.

## Le régime spécial d'études

Il autorise les étudiants bénéficiaires à ne préparer que la moitié du programme prévu pour une année normale.

En conséquence, six inscriptions peuvent leur être accordées pour la préparation de la Licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années au lieu de trois.

### Quels peuvent être les bénéficiaires ?

#### Les étudiants salariés non boursiers

Pour bénéficier du *Régime spécial d'Etudes*, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle, doit :

- soit justifier d'un minimum de 480 heures de travail pendant les douze mois de l'année universitaire (1<sup>er</sup> Octobre au 30 septembre de l'année d'inscription);
- soit remplir, pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée minimum de 160 heures.

La justification de cette activité professionnelle doit être présentée au service de scolarité de la composante concernée, avant le 15 décembre, sous la forme d'un certificat de l'employeur, qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant l'année universitaire.

En cas de motifs graves (ex. chômage des parents, décès) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le *régime spécial d'études* pourra être accordé, après le 15 décembre, à titre tout à fait exceptionnel, par le Président de l'Université, après avis de la commission pédagogique de la filière et du directeur de la composante concernée.

#### Les étudiants inscrits en double cursus

Le *Régime Spécial d'Etudes* ne s'applique que pour la préparation de l'examen dans lequel l'étudiant est inscrit en "inscription seconde" à l'Université de Tours. Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en "inscription première".

#### Les étudiants handicapés

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE. En outre, l'étudiant handicapé peut également bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire.

#### Les étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. Par ailleurs, ce service peut, conformément à la circulaire n° 1455 du 6 Octobre 1987, l'aider à concilier ses activités sportives et la poursuite de ses études supérieures (organisation de l'emploi du temps, suivi diététique, contrôle médical...).

#### Les étudiants élus

L'étudiant doit être élu dans l'un des Conseils suivants : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Conseil Scientifique, Conseil d'Administration de l'Université ou Conseil d'Administration du CROUS.

#### Les étudiants chargés de famille (enfant jusqu'à 18 ans)

L'étudiant doit fournir une copie de son livret de famille.

#### **Le contrôle des connaissances**

Le régime spécial d'études permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf en Médecine, Pharmacie et I.U.T.

Toutefois, pour ces trois filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu handicapé ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le Service de Médecine Préventive Universitaire ou le SUAPS et le responsable de la filière.

#### **Quand et auprès de qui faire la demande ?**

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce régime, doit en faire la demande pour chaque semestre et remettre un justificatif prouvant qu'il remplit bien les conditions au Service Scolarité de sa composante, au début de l'année universitaire, de préférence au moment de l'inscription et en tout état de cause **AVANT LE 10 OCTOBRE 2008** pour le 1<sup>er</sup> semestre et au maximum 1 semaine après la reprise des cours au second semestre.

L'étudiant peut donc choisir entre les deux formules de contrôle des connaissances :

- soit uniquement examen terminal,
- soit examen terminal et contrôle continu, comme les étudiants inscrits normalement.

Le choix est applicable à tout ou parties des Unités d'Enseignement, après avis de la Commission Pédagogique, selon les modalités définies par chaque département ou filière dans le contrôle des connaissances et approuvées par les instances de l'Université.



## Le calendrier universitaire

- *du 8 au 15 septembre semaine de rentrée active*

### Premier semestre

- *Du 15 septembre au 25 octobre : cours ( 6 semaines)*
- *Du 27 octobre au 1er novembre : pause pédagogique*
- *Du 03 novembre au 13 décembre : cours ( 6 semaines)*
- *Du 15 au 20 décembre : examens 1er semestre*
- *Du 21 décembre 2008 au 04 janvier 2009 : vacances de Noël*
- *Du 5 au 10 janvier : examens 1er semestre*
- *Du 12 au 17 janvier : pause pédagogique*

### Deuxième semestre

- *Du 12 janvier au 21 février : cours (6 semaines)*
- *Du 21 février au 1er mars : Vacances d'Hiver*
- *Délibérations des semestres 1,3 et 5 de L du 23 février au 27 février 2009.*
- *Du 2 mars au 17 avril : cours (7 semaines)*
- *Du 18 avril au 26 avril : Vacances de printemps*
- *2 mai : fin des enseignements*
- *27 juin : fin des délibérations pour les deux sessions*

**A tout moment vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT**

#### IMPORTANT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur."

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

### Dispositions générales applicables aux étudiants de Licence Année universitaire 2008-2009

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise
- Décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence.

NB : Pour les Licences professionnelles, les modalités de contrôle des connaissances sont définies par référence prioritaire au texte réglementaire qui leur est spécifique (arrêté du 17 nov. 1999). Les règles communes proposées ci-dessous ne s'appliquent pas dans ce cas.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant

*En italique, articles de référence dans l'arrêté du 23 avril 2002.*

#### **ART. 1 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3).

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus à l'un des trois conseils de l'université ou au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

#### **ART. 2 : INSCRIPTION**

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle vaut inscription aux examens pour chaque session. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens.

#### **ART. 3 : MODE DE CONTRÔLE - SESSIONS - INFORMATION (art. 22, 23 et 29)**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations sous réserve d'exceptions justifiées par la durée de l'enseignement.

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments constitutifs, un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de la seconde session du deuxième semestre sont précédés par un dispositif pédagogique particulier.

Les notes obtenues en seconde session sur les épreuves terminales présentées annulent les notes correspondantes obtenues lors de la 1ère session.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de la session 2. L'inscription est automatique en fonction des résultats de la session 1. Les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une épreuve de rattrapage, autre que la seconde session, quel que soit le motif de l'absence.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants sur leur environnement numérique de travail. Les composantes pourront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens.

#### **ART. 4 : ANONYMAT DES COPIES**

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

#### **ART. 5 : CAPITALISATION - COMPENSATION - REPORT DE NOTES - VALIDATION (art. 25 à 28)**

Il n'y a pas de note seuil minimale en licence.

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent rassembler différents éléments constitutifs (EC).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Toutefois, pour les étudiants venant d'autres universités françaises, la commission pédagogique, souveraine, peut reporter : 1. la note du ou des semestres acquis par l'étudiant ; 2. les notes des éléments constitutifs ou éléments constitutifs européens si l'étudiant n'a pas obtenu l'intégralité d'un semestre.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.

Il n'y a pas de compensation annuelle.

**Chaque filière définit pour tous les éléments constitutifs, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant.**

#### **ART. 6 : REGLES DE PROGRESSION (article 28)**

Dans le cadre d'une progression définie par l'Université, la poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.

L'inscription administrative étant annuelle :

L'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1<sup>ère</sup> année (S1 + S2), puis en Licence 2<sup>ème</sup> année (S3 + S4), et enfin en Licence 3<sup>ème</sup> année (S5 + S6)

- L'étudiant ayant validé chacun des 2 semestres de l'année d'inscription est admis à s'inscrire aux deux semestres du niveau supérieur.

- Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant n'ayant qu'un semestre de retard (AJAC) est admis à s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante selon les modalités ci-après :

Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de la licence (S3 et S4), tout étudiant ayant au moins validé un semestre de L1 ou, par dérogation, ayant capitalisé au moins 70% des coefficients des UE de L1 ;

Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de la licence (S5 et S6), tout étudiant ayant validé S1 et S2 de la première année de licence et

1. soit au moins S3 ou S4,
2. soit, par dérogation, ayant capitalisé au moins 80% des coefficients des UE de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Pour les années d'études à accès sélectif, le redoublement n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

#### **ART. 7 : JURY (article 30)**

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

#### **ART. 8 : DÉLIVRANCE DU DIPLÔME DE LICENCE**

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury.

Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des 6 semestres et à condition que l'étudiant ait validé au moins 5 semestres. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

#### **ART. 9 : MENTIONS DE REUSSITE**

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des six semestres du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

#### **ART. 10 : PUBLICATION DES RÉSULTATS - COMMUNICATION DES COPIES (art. 30)**

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

## II - Les études de sociologie à Tours en LMD

### 2.1- Le Département de Sociologie

#### a. Équipe pédagogique affectée au Département

Prénom – NOM	Spécialité	Grade	Bureau	Téléphone
Anne BARGES	sociologie	MCF	208	02 47 36 67 36
Hélène BERTHELEU	sociologie	MCF	213	02 47 36 66 87
Isabelle BIANQUIS	anthropologie	PR	211	02 47 36 65 46
Nathalie BONINI	anthropologie	MCF	213	02 47 36 66 87
Françoise BOURDARIAS	sociologie	MCF	311	02 47 36 65 47
Roger BRAND	anthropologie	MCF-DE	209	02 47 36 65 44
Bernard BURON	sociologie	MCF	208	02 47 36 67 36
Pascal CHAREILLE	mathématiques	PRCE	236	02 47 36 66 29
Françoise CLAVAIROLLE	anthropologie	MCF	213	02 47 36 66 87
Sylvette DENEFLÉ	sociologie	PR	210	02 47 36 66 44
Marie JAISSON	sociologie	MCF	212	02 47 36 66 51
Sophie LALIGANT	anthropologie	MCF	211	02 47 36 65 46
Marie-Pierre LEFEUVRE	Urbanisme	PR	209	02 47 36 65 44
Patrick LEGROS	sociologie	MCF	209	02 47 36 65 44
Patrick LE GUIRRIEC	sociologie	PR	211	02 47 36 65 46
Elie SECHAN	ingénieur audiovisuel		315	02 47 36 67 24
Guy MOREL	mathématiques	MCF	311	02 47 36 65 47
Laurent NOWIK	sociologie/démographie	MCF	210	02 47 36 66 51
Irène LEOTHAUD	sociologie	MCF	212	02 47 36 66 98
Claudine QUENTIN	sociologie	MCF	214	02 47 36 66 98
Claudie REY	sociologie	MCF	210	02 47 36 66 44
Thierry RIVARD	sociologie	PAST	212	02 47 36 66 51
Françoise SITNIKOFF	sociologie	MCF	208	02 47 36 67 36
Alain THALINEAU	sociologie	MCF	311	02 47 36 65 47
René WARCK	sociologie	MCF	214	02 47 36 66 98

- **ATER** : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
- **MCF** : Maître de Conférences
- **PAST** : Professeur associé temporaire
- **PR** : Professeur
- **PRCE** : Professeur certifié

#### ✓ *Autres intervenants de l'Université*

L'équipe pédagogique bénéficie du concours indispensable de nombreux autres collègues pour assurer l'enseignement, soit en sociologie et en anthropologie, soit dans les disciplines connexes. Ces "chargés de cours" appartiennent soit à des départements ou des laboratoires de recherche de l'Université, soit à des professions spécialisées.

#### b. Secrétariat pédagogique du Département

Prénom – NOM	Bureau	Téléphone
Mylène BUTEAU	217	02 47 36 66 77
Marylène MOREAU	217	02 47 36 65 45
Fax	217	02 47 36 66 35

## Direction et administration du Département

Le Département de sociologie est administré par un Conseil et dirigé par un ou des Directeurs(trices) élu(e)s. et assisté d'un conseil de direction. Le *Conseil de département* se réunit régulièrement (une à deux fois par trimestre) pour décider de toutes les questions pédagogiques, administratives, etc., qui relèvent de sa responsabilité.

Les délégués étudiants ont voix délibérative aux réunions.

Le Département est organisé de la manière suivante :

### Co-Directrices

Marie JAISSON  
Nathalie BONINI

### Conseil de direction et responsables pédagogiques

<i>Responsable de la Licence 1<sup>re</sup> année</i>	Françoise SITNIKOFF
<i>Pédagogie Licence 2<sup>ème</sup> année</i>	Françoise SITNIKOFF
<i>Pédagogie Licence 3<sup>ème</sup> année</i>	Françoise SITNIKOFF
<i>Pédagogie Master 1</i>	Isabelle BIANQUIS
<i>Pédagogie DEIS/M1</i>	Claudine QUENTIN
<i>Pédagogie Master 2 Recherche</i>	Isabelle BIANQUIS
<i>Pédagogie Master 2 professionnel</i>	Alain THALINEAU et Thierry RIVARD
<i>Site internet</i>	Anne BARGES et Marie JAISSON
<i>Programme ERASMUS</i>	Isabelle BIANQUIS
<i>Orientation-emploi</i>	Isabelle BIANQUIS et Françoise SITNIKOFF
<i>Orientation Lycées</i>	Claudie REY et Thierry RIVARD
<i>Commission pédagogique</i>	Roger BRAND, Claudie REY et Françoise SITNIKOFF René WARCK
<i>Secrétaires pédagogiques</i>	Licence : Mylène BUTEAU Master : Marylène MOREAU

**Le secrétariat accueille les étudiants tous les jours de :**

**9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.**

### c. Relations avec les étudiants, scolarité, orientation-emploi

Au cours de la réunion de prérentrée début septembre (la date précise et les horaires sont indiquées sur le site de l'université -ENT), les étudiants reçoivent une information précise sur les conditions dans lesquelles se déroulera l'année universitaire. Tout au long de celle-ci, les enseignants reçoivent les étudiants qui le souhaitent lors de leur *permanence hebdomadaire*. En cas de difficulté pédagogique ou individuelle, les étudiants sont d'abord invités à contacter l'enseignant qui assure le cours ou le TD. Ils peuvent ensuite contacter le *Responsable pédagogique* de leur année, ou, sur rendez-vous, les *Directeurs* du département.

Les étudiants peuvent rencontrer, sur rendez-vous, les Responsables orientation-emploi pour tous les problèmes concernant leur orientation ou réorientation (recherche de cursus complémentaire ou de cursus de substitution). Ils sont également invités à consulter les propositions d'emplois et/ou de stages sur les panneaux d'information. Ils peuvent bien sûr rencontrer tout autre enseignant qui tentera de les aider. Ils peuvent également contacter un conseiller d'orientation du S.U.I.O. (116 Boulevard Béranger – 1<sup>er</sup> étage).

### d- Représentation des étudiants

Les étudiants élisent trois *délégué(e)s* titulaires et trois suppléants par cycle. L'élection a lieu dans le mois qui suit la rentrée.

## 2.2 - Éléments pratiques

### **Affichage des informations**

Les étudiants sont invités à consulter **très régulièrement** les panneaux d'affichage disposés dans les couloirs qui jouxtent le secrétariat du Département (au 2<sup>e</sup> étage).

Chaque année d'études dispose d'un panneau sur lequel sont affichées toutes les informations relatives à la pédagogie : l'emploi du temps, la localisation des enseignements et des rendez-vous d'enquête, les messages des enseignants aux étudiants, les calendriers d'examen, etc.

Chaque année d'études dispose également d'un panneau en libre accès sur lequel sont affichées les informations relatives aux inscriptions administratives, aux bourses, à la scolarité générale. Les informations syndicales ont vocation à être affichées sur ces panneaux.

Les possibilités de formation complémentaire, les programmes de certaines autres universités, les cycles de conférences, les avis de concours, propositions de stages et d'emplois, etc., sont affichés principalement sur le panneau réservé au troisième cycle.

Le panneau recherche diffuse notamment les informations du DSU-VST, l'équipe de recherche rattachée au Département (voir *infra*).

### **Informations sur Internet - ENT**

Les étudiants sont invités à consulter très régulièrement leur adresse mail universitaire ainsi que le site Internet de l'Université : <http://www.univ-tours.fr/>. Le portail du site donne accès aux informations administratives (les inscriptions aux bourses, aux UE libres etc.) et pédagogiques (les emplois du temps, les dates d'examen, ou encore des informations relatives aux enseignements – absence d'un enseignant, changement de salle, rattrapage et report de cours, contrôle continu...).

**Les inscriptions aux UE libres et aux enseignements à choix (langues, options) se feront sur l'ENT.**

L'actualisation des informations est instantanée.

### **Bourses, allocations d'études, résidences étudiantes**

Les dossiers de bourses d'enseignement supérieur doivent être retirés avant le 30 avril au *Service de la Scolarité* ou sur *Internet*. Les demandes d'allocation d'étude (3<sup>e</sup> cycle) doivent être retirées à partir du 15 juin et déposées au secrétariat pédagogique de la filière avant le 15 octobre.

Les demandes d'admission en résidence universitaire sont à retirer au CLOUS à partir du 15 février précédant la rentrée universitaire, ou lors de la demande de bourse (demande de bourse et logement).

### **Bibliothèques et photocopies**

Dans les locaux de l'Université, les étudiants ont à leur disposition plusieurs bibliothèques et centres de documentation.

La *bibliothèque universitaire* comprend un fonds important de sociologie, démographie et anthropologie (ouvrages, périodiques, mémoires, thèses), et des ordinateurs de recherche bibliographique. Les étudiants peuvent emprunter et consulter les ouvrages et les revues. Ils bénéficient des services du "prêt inter-bibliothèques" (carte de lecteur à jour). Les bibliothécaires peuvent apporter leurs conseils en matière de recherche documentaire manuelle et informatique.

Les *autres bibliothèques universitaires et des départements* sont accessibles aux étudiants sociologues et leur fréquentation est encouragée car elles contiennent bien souvent des ouvrages qui sont au programme de leurs études. C'est le cas, en particulier, de la bibliothèque universitaire de Droit, des bibliothèques des départements de Philosophie, d'Histoire, histoire de l'art et Archéologie, du centre de documentation de la Maison des sciences de l'homme (MSH), de la bibliothèque musicale de Tours, etc.

En dehors de l'Université, les étudiants sont vivement invités à fréquenter la *Bibliothèque municipale*. À l'occasion de recherches plus avancées, ils peuvent avoir accès à des centres de documentation spécialisés (Archives municipales et départementales, etc.).

Des photocopieuses en libre-service sont installées dans les locaux de l'Université. Leur accès est commandé par des cartes magnétiques rechargeables. Il est rappelé que les photocopies de documents imprimés

(ouvrages, articles ...) ne sont autorisées que pour un usage privé et que la loi interdit de photocopier des documents entiers.

## **2.3 - Les études de sociologie**

La sociologie est une discipline scientifique qui vise à mieux comprendre la réalité sociale et sa complexité. Elle s'intéresse à tous les sujets où sont impliqués des êtres humains pris collectivement : la famille, l'école, le travail, la religion, les modes de vie, la culture, le sport...

Sur tous ces sujets, le sociologue est attentif aux caractéristiques des institutions, aux pratiques sociales, aux interactions, aux relations de domination... Il révèle souvent la face cachée du fonctionnement de nos sociétés. Ce travail de décryptage n'est pas immédiat et passe par une remise en question des idées reçues et des lieux communs.

La sociologie est à la fois empirique et théorique. Elle s'efforce de produire et d'analyser ses propres données, ou travaille sur des informations produites par d'autres. Elle cherche à dépasser la simple description de la réalité pour l'expliquer et la comprendre, en dégagant les mécanismes et les règles qui régissent l'organisation et le développement des phénomènes sociaux.

Au département de sociologie de l'Université François Rabelais, on enseigne aussi l'anthropologie et la démographie. Les trois disciplines sont complémentaires et concourent au même projet scientifique.

L'anthropologie est l'étude comparative des sociétés et des cultures. Elle vise à rendre compte à la fois de leur diversité et de l'unité du genre humain en développant un moyen d'investigation privilégié : l'observation sur le terrain.

La démographie étudie la dynamique des populations et leur renouvellement : fécondité, mortalité, migrations, croissance urbaine, évolution des structures familiales, vieillissement des populations...

### **Les enseignements**

La formation donne les savoirs nécessaires à la compréhension et l'analyse des phénomènes sociaux. Elle permet une initiation progressive à la discipline et comprend des apprentissages théoriques et méthodologiques.

Les étudiants acquièrent à la fois des connaissances générales et des connaissances plus spécifiques sous forme de cours obligatoires et d'options. Ils sont également formés à l'utilisation de différentes méthodes d'enquête, quantitatives (questionnaires) et qualitatives (observations et entretiens). Ils doivent, de plus, être capables de présenter leurs résultats d'enquête, ce qui suppose de bonnes qualités rédactionnelles.

Par ailleurs, le parcours de formation comprend une initiation à des disciplines connexes (géographie, économie, histoire) et un apprentissage des langages et outils nécessaires aux sociologues (anglais, mathématiques et statistiques, informatique, audiovisuel).

Le cursus universitaire nécessite la lecture régulière d'ouvrages et d'articles et demande un engagement actif dans la conduite des enquêtes de terrain. Il implique un investissement personnel important des étudiants.

Dans le cadre de l'organisation LMD, les étudiants sont incités à construire leur parcours de formation avec l'aide et les conseils des enseignants. Ce parcours est élaboré par les étudiants en fonction de leurs objectifs de formation et de leur projet professionnel. Il peut comprendre des stages et des séjours à l'étranger.

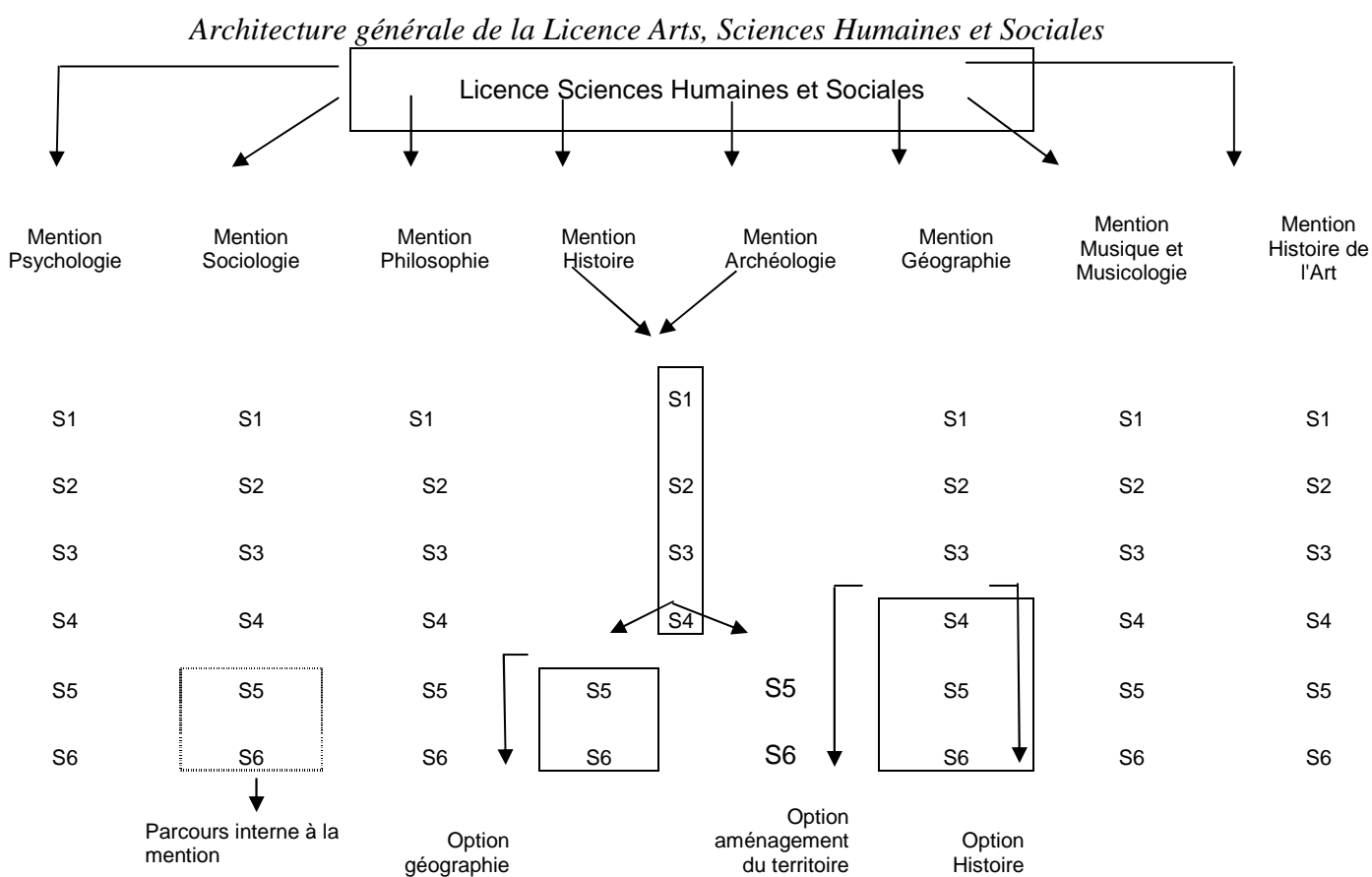


# III - Les études de sociologie en Licence SHS

## 3.1 - Présentation de la Licence ASHS

Architecture générale de la Licence Arts, Sciences Humaines et Sociales

Elle regroupe 8 mentions distinctes :



### 3.2 - Organisation de la Licence

La Licence ASHS mention sociologie a pour objectif principal de former des étudiants aux Sciences Humaines et Sociales. Deux dimensions pédagogiques traversent tous les enseignements proposés :

- Tout en se formant au sein d'une discipline, l'étudiant est incité à exercer son esprit critique, à percevoir le caractère contextuel des connaissances scientifiques, à saisir les fondements théoriques et épistémologiques des sciences humaines et sociales.
- L'accent est mis sur l'apprentissage de la maîtrise des connaissances théoriques et méthodologiques dans le domaine des sciences sociales. L'étudiant aura en effet l'occasion de mettre en pratique des connaissances disciplinaires dans des travaux de terrain, sera capable d'analyser et de problématiser les phénomènes étudiés dans le cadre de la mention choisie.

Les enseignements sont organisés sur **six** semestres. La pédagogie est fondée d'une part, sur l'articulation de savoirs disciplinaires, méthodologiques et techniques, et d'autre part, sur l'idée d'un parcours dont l'étudiant pourra lui-même évaluer la pertinence en fonction de ses objectifs de formation. L'étudiant pourra progressivement découvrir une démarche scientifique au travers de la mention choisie, tout en accumulant un certain nombre d'enseignements plus généraux, propres aux sciences humaines et sociales. Ceux qui le souhaitent pourront continuer à se former en s'inscrivant dans un master ou dans toute autre formation ouverte au niveau licence. Ces cheminements pourront être anticipés par des choix d'enseignements optionnels préparant plus ou moins directement au master choisi.

La mobilité de l'étudiant est facilitée par des contenus de cours très lisibles et des compétences clairement requises pour chaque élément pédagogique : les échanges européens pourront ainsi être concrètement réalisables.

L'étudiant dispose de la possibilité de faire un parcours personnalisé par le choix des enseignements optionnels, et de ceux des UE libres.

Les étudiants de L2 peuvent bénéficier d'un enseignement d'audiovisuel optionnel. Ce cours est complété par un soutien technique assuré par M. Elie SECHAN.

La Licence « ASHS mention sociologie » permet d'accéder directement au Master « Sciences sociales : Villes et Territoires » de l'Université de Tours qui propose en deuxième année une option professionnelle, centrée sur l'évaluation des politiques publiques, et une option recherche : « construction sociale des territoires ».

## ▪ Le C2I

Le C2i® niveau 1 - Certificat Informatique Internet ® - atteste des compétences des étudiants dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'Internet. Il s'articule autour de neuf domaines de compétences identifiés dans un référentiel national, d'exigence applicable à tous les étudiants et les stagiaires de formation continue, et permettant de sanctionner la maîtrise des compétences indispensables à l'insertion dans le monde professionnelle et à la poursuite d'études supérieures.

Le C2i®, qui atteste de l'indispensable maîtrise des outils informatiques et réseaux, est très fortement préconisé :

- pour entrer à l'IUFM
- pour la poursuite d'études dans certains Master

Il est reconnu par le milieu professionnel et peut être nécessaire pour accéder à des concours administratifs

### Le public concerné

L'accès à la certification C2i niveau 1 est ouvert aux étudiants de Licence 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.

### La certification

Deux sessions de certification sont organisées par année universitaire. Si vous êtes ajourné, il est possible de vous représenter à la session suivante de certification.

L'épreuve de certification est composée de deux parties :

- ✓ la partie théorique (comptant pour 1/3) : QCM électronique (à points négatifs) portant sur tout le référentiel C2i® ;
- ✓ la partie pratique (comptant pour 2/3) : il s'agit d'un QCM permettant d'évaluer les compétences pratiques des candidats - chaque question permet d'évaluer la bonne réalisation de travaux à effectuer sur, par exemple, des documents joints.

### Dates de certification 2008-2009

**Certification Semestre 1** : le jeudi 15 janvier et le samedi 17 janvier 2009

**Certification Semestre 2** : le jeudi 14 mai et le samedi 16 mai 2009

### La procédure d'inscription

Vous devrez vous inscrire administrativement au C2I via l'ENT. A la suite de cette inscription, vous recevrez par mail un login et un mot de passe nécessaires à votre connexion sur la plate-forme du test de positionnement. Ce test vous permettra d'évaluer votre niveau de connaissance par rapport à celui attendu pour la certification. A l'issue de ce test, vous aurez la possibilité de vous auto-former dans les salles en libre-service sur la plate-forme C2I.

En fin de semestre, vous devrez décider si vous souhaitez ou non vous inscrire à la certification pour le semestre en cours. Si oui, vous devrez vous inscrire pédagogiquement à l'examen via l'ENT. Vous recevrez alors par mail une convocation à l'examen de certification.

Les dates d'inscription administrative au C2I et à la certification seront affichées sur le site Internet de l'Université [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) et auprès des services de scolarité.

### 3.3 - Mesures transitoires

LICENCE 04	LICENCE 08
<b>UE 1 – Savoirs fondamentaux 1</b>	<b>UE 1.1. Savoirs fondamentaux 1</b> validée si <b>UE 1</b> acquise
<b>UE 2 Méthodologie</b> * La note d'initiation à la recherche en sciences humaines > ou = à 10 est reportée sur l'élément Méthodologie de l'UE 1.2 * La note de construction de l'objet > ou = à 10 est reportée sur l'élément Bibliographie en sciences sociales de l'UE 1.4	<b>UE 1.2 Méthodologiques et outils quantitatifs</b> acquis si <b>Initiation à la recherche</b> de l'UE 2 et <b>Maths et stats</b> de l'UE 3 sont acquis.
<b>UE 3 Langues outils et expression</b> La note de Langue vivante > ou = à 10 est reportée sur l'élément Langues de l'UE 1.3 La note de Maths et stats > ou = à 10 est reportée sur l'élément Maths et stats de l'UE 1.2 La note de Techniques de rédaction > ou = à 10 est reportés sur l'élément expression écrite et orale de l'UE 1.3	<b>UE 1.3 Outils d'expressions 1</b> validée si <b>UE 3</b> acquise.
	<b>UE 1.4 Informatique et bibliographie</b> est validée si <b>construction</b> de l'UE 2 et <b>informatique</b> de l'UE 6 sont acquis
<b>UE 4 Savoirs fondamentaux 2</b>	<b>UE 2.1 Savoirs fondamentaux 2</b> validée si <b>UE 4</b> et si la note <b>démographie</b> de l'UE 5 et > ou = à 10
<b>UE 5 Démographie et Méthodes</b> La note de démographie > ou = à 10 est reportée à l'UE 2.1 La note d'initiation à l'observation ou = à 10 est reportée à l'UE 2.2	<b>UE 2.2 Formation à l'enquête</b> est validée si <b>l'initiation à l'observation</b> UE 5
<b>UE 6 Langue vivante et informatique</b> La note d'informatique > ou = à 10 est reportée à l'UE 1.4 <b>La note d'anglais &gt; ou = à 10 est reporté à l'UE 2.3</b>	<b>UE 2.3 Outils d'expressions 2</b>
UE 7 Libre	<b>UE 2.4 Libre</b> validée si <b>UE 7</b> acquise

# Licence Sciences Humaines et Sociales – Mention Sociologie

## Première année (L1)

**Le premier semestre met l'accent sur l'adaptation au travail universitaire.** Afin de faciliter le passage du milieu scolaire au milieu universitaire et lutter contre l'échec et l'abandon précoces, le premier semestre est conçu comme un semestre d'acclimatation au travail universitaire. L'accent est mis sur l'apprentissage en petits groupes, les méthodes du travail universitaire et la présentation de la discipline à travers des enseignements généraux et des enquêtes de terrain qui permettent l'apprentissage des pratiques de travail. Les étudiants bénéficient du soutien et de l'accompagnement de tuteurs, qui assurent une permanence hebdomadaire et qui participent à certains enseignements, notamment de Méthodologie et d'Expression écrite et orale.

L1 S1	Eléments pédagogiques	Coef.	crédits	CM VHT	TD VHT	TP VHT	C/T	TDE
<b>UE1.1 – Savoirs fondamentaux I</b>	Connaissance des faits sociaux	3	6	20	30		50	100
	Sociétés et cultures	3	6	20	30		50	100
	Institutions et société française	2	4	20			20	40
<b>UE1.2 – Méthodologie et outils quantitatifs</b>	Méthodologie	2	6		60		60	120
	Mathématiques et Statistiques	2	2		18		20	38
<b>UE 1.3- Outils d'expressions 1</b>	Langues	1	2		18		30	48
	Expression écrite et orale en sciences sociales 1	1	2		18		20	38
<b>UE 1.4 – Informatique et bibliographie</b>	Informatique	1	1			24	24	44
	Bibliographie en sciences sociales	1	1		20		20	40
<b>Total S1=296 h</b>			<b>30</b>	<b>60</b>	<b>236</b>	<b>24</b>	<b>294</b>	<b>572</b>
L1 S2	Eléments Pédagogiques	Coef.	crédits	CM	TD	TP	C/T	TDE
<b>UE –2.1 – Savoirs fondamentaux II</b>	Sociologie	3	6	18	20		40	78
	Anthropologie	3	6	18	20		40	78
	Démographie	3	6	18	20		40	78
<b>UE 2.2- Formation à l'enquête</b>	Initiation à l'observation et à l'entretien sociologique	2	5		30		30	60
<b>UE 2.3- Outils d'expressions 2</b>	Langues	1	2		18		30	66
	Expression écrite et orale en sciences sociales 2	1	2		18		10	38
<b>UE 2.4- libre</b>	Libre	1	3	20			20	40
<b>Total S2 = 230 h</b>			<b>30</b>	<b>74</b>	<b>144</b>	<b>12</b>	<b>210</b>	<b>438</b>
<b>Total S1+S2= 526 heures</b>			<b>60</b>	<b>134</b>	<b>380</b>	<b>24</b>	<b>504</b>	<b>1010</b>

### Lexique

Coef. : coefficient

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

TP : travaux pratiques

VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre

**Licence Sciences Humaines et Sociales - Mention Sociologie**  
**Deuxième année (L2)**

Licence troisième semestre (L2, S3)								
Unités d'Enseignement 3 <sup>ème</sup> semestre (S3)	Eléments pédagogiques	Coef.	Crédits	CM	TD	TP	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Durée Totale/ étudiant
<b>UE 8 - Savoirs fondamentaux III</b>	Histoire des idées sociologiques	2	6	18	18		40	76
	Anthropologie contemporaine	2	6	18	18		40	76
	Questions de population	1	2	12			20	32
<b>UE 9 - Approche quantitative</b>	Initiation aux pratiques d'enquêtes quantitatives	2	4		24		30	54
	Statistiques	1	3	12	12		30	54
<b>UE 10 – Langues et Outils</b>	Informatique	1	2			12	10	22
	Langue vivante	1	2		12		20	32
	Audiovisuel 1	1	2			20	15	35
<b>UE- 11 Libre</b>	UE libre	1	3	20			20	40
<b>Total 3<sup>ème</sup> semestre S3 = 200 h</b>			<b>30</b>	<b>80</b>	<b>84</b>	<b>32</b>	<b>225</b>	<b>421</b>

Licence quatrième semestre (L2, S4)								
4 <sup>ème</sup> semestre (S4)	Eléments pédagogiques	Coef.	Crédits	CM	TD	TP	Estimation Temps Travail étudiant	Durée totale/ étudiant
UE-12- Savoirs thématiques disciplinaires I	- Travail - Famille - Inégalités sociales	3	9	10 10 10	10 10 10		60	120
	- Echanges économiques - Techniques	2	6	10 10	10 10		40	80
UE 13 - Méthodes	Réalisation d'une enquête par questionnaire	2	4		28*		30	58
	Statistiques	1	2		12		20	32
UE 14 – Langues & Outils	Langue vivante	1	2		12		20	32
	Audiovisuel 2	1	4			24	20	44
UE 15 – Libre	UE Libre	1	3	20			20	40
<b>Total 4<sup>ème</sup> semestre (S4) = 200 h</b>			<b>30</b>	<b>70</b>	<b>102</b>	<b>24</b>	<b>210</b>	<b>406</b>

**Total 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres des heures de cours, TD et TP en deuxième année : 400 heures.**

**Total des crédits européens (ECTS) en deuxième année (L1 +L2) : 120.**

#### **Lexique**

Coef. : coefficient

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

TP : travaux pratiques

VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre

## Licence Sciences Humaines et Sociales – Mention Sociologie Troisième année (L3)

Au cours des semestres 5 et 6, l'étudiant est invité à anticiper et préparer son parcours de façon à réfléchir à sa trajectoire dans et au sortir de la licence. Divers parcours thématiques sont possibles et symbolisés par des couleurs distinctes.

L'étudiant doit, pour constituer son propre parcours, **choisir deux trajets couleurs** en accord avec l'enseignant responsable de la pédagogie des semestres 5 et 6, et y ajouter les options de son choix.

### **Le parcours S5 et S6 = deux trajets couleurs + deux enseignements optionnels**

Les cinq trajets couleurs proposés à l'étudiant permettent par leur combinaison de construire une dizaine de parcours différents :

**1) Transformation de l'espace urbain : Phénomènes urbains I et II – Mouvements sociaux et changement social – Sociologie des médias**

**2) Production des territoires nouveaux : Espaces et sociétés – Le fait religieux – Immigration – Identités et représentations**

**3) Temporalités, sociabilités, socialisation : Education – Parenté – Démographie et cycles de vie - Identités et représentations**

**4) Nouvelles figures de l'activité : Organisations – Emploi, travail et genre – Sociologie économique – Professions**

**5) Dimension politique des sociétés : Sociologie du politique – Mouvements sociaux et changement social – Sociologie des politiques publiques – Anthropologie du pouvoir**

En S5 et S6, lorsque l'étudiant est familiarisé avec les perspectives disciplinaires propres à la mention sociologie il peut construire son parcours de façon personnalisée.

Il peut, par exemple, choisir de cumuler les enseignements de sociologie et d'anthropologie portant sur les transformations de l'espace urbain et la production de territoires nouveaux, avec l'objectif d'une inscription ultérieure dans le Master (les autres parcours permettent également l'inscription dans le Master). L'étudiant suivra alors l'ensemble des enseignements des deux trajets couleurs. L'étudiant devra compléter les deux trajets couleurs de son parcours par le choix de deux enseignements optionnels choisis cette fois librement à l'intérieur des enseignements proposés chaque semestre.

Si l'étudiant le souhaite, le parcours peut être complété, de façon cohérente, par le choix d'une UE libre puisée par exemple dans l'offre de mentions voisines comme la Géographie, la Psychologie, l'Histoire, etc.. Divers parcours peuvent être imaginés, selon que l'étudiant souhaite approfondir ses compétences dans l'une ou l'autre thématique proposée dans les trajets couleurs.

**Une fois le parcours constitué au début du semestre 5, il est conseillé à l'étudiant de s'y tenir au semestre 6 de façon à compléter ses savoirs dans les deux trajets couleurs choisis. Ce dispositif invite l'étudiant à faire un choix raisonné au sein des options proposées, mais lui permet aussi de compléter son "parcours coloré" avec deux enseignements optionnels choisis librement dans la liste des Eléments Pédagogiques du semestre.**



Licence cinquième semestre (L3, S5)								
Unités d'Enseignement	Eléments pédagogiques	Coef.	Crédits	CM	TD	TP	Estimation de la charge de travail	Durée Totale/ étudiant
<b>5<sup>ème</sup> semestre (S5)</b>	<b>EP</b>							
<b>UE 16 – Savoirs thématiques disciplinaires II</b>	- Phénomènes urbains I - Immigration - Organisations - Parenté - Socio du politique	3	9	3 options au choix dont deux trajets couleurs = 54h CM			60	114
<b>UE 17 – Méthodologie</b>	Réalisation de l'enquête : recueil des données	2	5		36*		30	56
	Epistémologie	1	3	16			20	36
<b>UE 18 – Langues et outils</b>	Informatique	1	2			12	30	42
	Langue vivante	1	2		12		20	32
<b>UE 19 – Enseignements optionnels I</b>	- Le fait religieux - Démographie et cycles de vie - Emploi, Travail et Genre - Mouvements sociaux et changement social	2	6	2 trajets couleurs Au choix = 36 h CM			40	76
<b>UE 20 – UE libre</b>	UE libre	1	3	20			20	40
<b>Total 5<sup>ème</sup> Semestre (S5) = 190h</b>			<b>30</b>	<b>126</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>220</b>	<b>386</b>

Licence sixième semestre (L3, S6)

6 <sup>ème</sup> semestre (S6)	EP	Coef.	Crédits	CM	TD	TP	C/E	DTE
<b>UE 21 – Questions disciplinaires</b>	- Phénomènes urbains II - Espace et sociétés - Education - Sociologie économique - Politiques publiques	3	9	3 options au choix dont deux trajets couleurs = 54h CM			54	114
<b>UE 22- Méthodes et disciplines auxiliaires</b>	Réalisation de l'enquête : production des résultats*	2	4		26		30	66
	Géographie urbaine ou Histoire contemporaine	1	3	20			20	40
<b>UE 23 – Langues &amp; outils</b>	Textes sociologiques en anglais	1	2		12		20	32
	Statistiques	1	3	12	20		20	38
<b>UE 24 - Enseignements optionnels II</b>	- Professions - Identités et représentations - Sociologie des médias - Anthropologie du pouvoir	2	6	2 trajets couleurs Au choix = 36 h CM			36	72
<b>UE 25 – UE libre</b>	UE Libre	1	3	20			20	40
<b>Total 6<sup>ème</sup> semestre (S6) = 202</b>			<b>30</b>	<b>140</b>	<b>58</b>		<b>200</b>	<b>402</b>
<b>Total Licence 3<sup>ème</sup> année = 392 h</b>				<b>270</b>	<b>106</b>	<b>12</b>	<b>420</b>	<b>822</b>

**Total 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres des heures de cours, TD et TP en troisième année : 392 heures.**

**Total en heures pour les six semestres : 1174 heures**

**Total des crédits européens (CE) en deuxième année (L1 +L2) : 180.**

**Lexique**

Coef. : coefficient

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

TP : travaux pratiques

VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre

### 3.4 Les modalités de contrôles de connaissances

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	RÉGIME GÉNÉRAL					RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES <sup>1</sup>				
	Type de Contrôle	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> de contrôle	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.
Licence 1 <sup>ère</sup> année										
<b>SEMESTRE 1</b>										
<b>UE 1.1. Savoirs fondamentaux I</b>			<b>3</b>			<b>3</b>		<b>3</b>		<b>3</b>
Connaissances des faits sociaux	CC ET	E E	3	R ET	/ E	3	O E	3	R E	3
Sociétés et Cultures	CC ET	E E	3	R ET	/ E	3	O E	3	R E	3
Institutions et société française	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>UE1.2 – Méthodologie et outils quantitatifs</b>			<b>2</b>			<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Méthodologie	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Mathématiques et Statistiques	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>UE – 1.3 Outils d'expressions</b>			<b>1</b>			<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Langues	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
Expression écrite et orale en sciences humaines	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
<b>UE 1.4 – Informatique et bibliographie</b>			<b>1</b>			<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Informatique	CC	E	1	ET	E	1	CC	1	E	1
Bibliographie en sciences sociales	CC	E	1	R	/ /	1	E	1	R	1
<b>SEMESTRE 2</b>										
<b>UE 2.1. Savoirs fondamentaux II</b>			<b>3</b>			<b>3</b>		<b>3</b>		<b>3</b>
Sociologie	CC ET	E E	2	R ET	/ E	2	O E	2	R E	2
Anthropologie	CC ET	E E	2	R ET	/ E	2	O E	2	R E	2
Démographie	CC ET	E E	2	R ET	/ E	2	O E	2	R E	2
<b>UE 2.2. Formation à l'enquête</b>			<b>2</b>			<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Initiation à l'observation et à l'entretien sociologique (1)	CC	E	2	R	/ /	2	CC	2	R	2
<b>UE 2.3. Outils d'expressions 2</b>			<b>2</b>			<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Langues	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
Expression écrite et orale en sciences sociales 2	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
<b>UE 2.4. Libre</b>			<b>1</b>			<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Selon l'option choisie	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

(1) – Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et salarié.

<sup>1</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

<sup>2</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – R : Report

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	Crédits	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES <sup>3</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>4</sup> de contrôle	Type <sup>5</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> de contrôle	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.
<b>SEMESTRE 3</b>											
<b>UE 8. Savoirs fondamentaux disciplinaires III</b>	14			3			3		3		3
Histoire des idées sociologiques	6	ET CC	E/O	2	ET Report	E	2	E/O	2	E Report	2
Anthropologie contemporaine	6	ET CC	E/O	2	ET Report	E	2	E/O	2	E Report	2
Questions de population	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 9. Approche quantitative</b>	7			2			2		2		2
Initiation aux pratiques d'enquêtes quantitatives (1)	4	CC	E/O	2	Report	E	2	E	2	Report	2
Statistiques	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 10. Langues et outils</b>	6			2			2		2		2
Informatique	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anglais	2	CC	E/O	1	ET	E	1	O/E	1	E	1
Audiovisuel I	2	CC	E	1	Report		1	E	1	Report	1
<b>UE 11. Libre</b>	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>SEMESTRE 4</b>											
<b>UE 12. Savoirs thématiques disciplinaires I</b>	15			3			3		3		3
- Travail - Famille - Inégalités sociales	9	CC CC CC	E	3	ET ET ET	E	3	E/O	3	E E E	3
- Echanges économiques - Techniques	6	CC CC	E/O	2	ET ET	E	2	E/O	2	E E	2
<b>UE13. Méthodes</b>	6			2			2		2		2
Réalisation d'une enquête par questionnaire (1)	4	CC	E	2	Report		2	E	2	Report	2
Statistiques	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 14. Langues et outils</b>	6			1			1		1		1
Anglais	2	CC	E	1	ET	E	1	O/E	1	E	1
Audiovisuel II	4	CC	E	1	Report		1	E	1	Report	1
<b>UE 15 Libre</b>	3	ET	E	1	ET	E	1	ET	1	E	1

(1) Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et régime salarié.

<sup>3</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

<sup>4</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>5</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT  Licence 3 <sup>ème</sup> année	Crédits	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES <sup>6</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>7</sup> de contrôle	Type <sup>8</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> de contrôle	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.
<b>SEMESTRE 5</b>											
<b>UE 16. Savoirs thématiques disciplinaires II (3 au choix)</b>	9			3			3		3		3
- Phénomènes urbains I	3										
- Immigration	3										
- Organisations	3	ET	E		ET	E		E		E	
- Parenté	3										
- Socio du politique	3										
<b>UE 17. Méthodologie</b>	8			2			2		2		2
Réalisation de l'enquête : recueil des données (1)	5	CC	E	2	Report		2	E	2	Report	2
Epistémologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 18. Langues et outils</b>	4			1			1		1		1
Informatique	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anglais	2	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
<b>UE 19. Enseignements optionnels I (2 au choix)</b>	6			2			2		2		2
- Le fait religieux	3										
- Démographie et cycles de vie	3										
- Emploi, travail et genre	3	ET	E		ET	E		E		E	
- Mouvements sociaux et changement social	3										
<b>UE 20 .LIBRE</b>	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

(1) Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et régime salarié.

<sup>6</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

<sup>7</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>8</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	Crédit s	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES <sup>9</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>10</sup> de contrôle	Type <sup>11</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> de contrôle	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.
<b>SEMESTRE 6</b>											
<b>UE 21. Questions disciplinaires (3 au choix)</b>	9			3			3		3		3
- Phénomènes urbains II - Espace et sociétés - Education - Sociologie économique - Politiques publiques	3 3 3 3 3	ET	E		ET	E		E		E	
<b>UE 22. Méthodologie et disciplines auxiliaires</b>	7			2			2		2		2
Réalisation de l'enquête : production des résultats (1)	4	CC	E	2	Report		2	E	2	Report	2
Géographie urbaine Ou Histoire contemporaine	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 23. Langues et outils</b>	5			1			1		1		1
Textes sociologiques en anglais	2	CC	E	1	ET	E	1	E/O	1	E	1
Statistiques	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 24. Enseignements optionnels II (2 au choix)</b>	6			2			2		2		2
- Professions - Identités et représentations - Sociologie des médias - Anthropologie du pouvoir	3 3 3 3	ET	E		ET	E		E		E	
<b>UE 20 .LIBRE</b>	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

(1) Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et régime spécial d'études.

\* le régime SPECIAL D'ETUDES concerne :

- les étudiant(e)s salarié(e)s, ceux-ci (celles-ci) doivent justifier :  
soit un minimum de 480 heures de travail pendant les douze mois de l'année universitaire  
soit une durée minimum de 160 heures s'ils (elles) remplissent une fonction enseignante
- les étudiant(e)s élu(e)s à l'un des 3 conseils de l'Université ou au conseil d'administration du C. R. O. U. S.
- les étudiant(e)s handicapé(e)s
- les personnes chargées de famille (enfants jusqu'à 18 ans)
- les appelés du contingent
- les sportif(ve)s de haut niveau
- les étudiants inscrits en double cursus

<sup>9</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

<sup>10</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>11</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral

### 3.6 Présentation des Unités d'Enseignements de la Licence

#### *LICENCE 1 SEMESTRE 1*

**UE 1.1 Savoirs fondamentaux I** : L'objectif de cette unité d'enseignement est d'introduire au domaine de la sociologie et de l'anthropologie et de fournir des premiers critères d'identification de la spécificité de leur démarche pour l'analyse des phénomènes sociaux. Les enseignements qui composent cette UE, dispensés sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés, introduisent à des outils théoriques et pratiques auxquels recourent la sociologie et l'anthropologie. Il s'agit aussi de fournir des éléments de connaissance sur la société française et ses institutions.

**UE 1.2 Outils méthodologiques et quantitatifs** : Les enseignements, dispensés dans le cadre de TD, visent l'acquisition et la consolidation de connaissances indispensables à une formation de sociologie et d'anthropologie : initiation aux outils de méthodologie disciplinaire, préparation à l'enquête de terrain, travail d'écriture, statistiques, mathématiques.

**UE 1.3 Outils d'expression 1** : Au cours des séances de TD, les étudiants sont amenés à développer leurs capacités en matière d'expression écrite et orale en langue française, en travaillant sur l'analyse de textes sociologiques et la construction d'une argumentation. Cette unité d'enseignement propose également une mise à niveau aussi bien en expression écrite et qu'orale d'une langue étrangère.

**UE 1.4 Informatique et bibliographie** : Les étudiants sont initiés à différentes techniques de recherche documentaires qu'ils mettront en application dans la construction d'une bibliographie leur permettant de définir un sujet d'enquête sociologique ou ethnologique. Par ailleurs ils sont inscrits dans une démarche d'autoformation qui permet de conforter ou d'acquérir les savoirs de base en informatique.

#### *LICENCE 1 SEMESTRE 2*

**UE 2.1 Savoirs fondamentaux II** : Sur la base des connaissances acquises au cours du premier semestre, l'enseignement développe les concepts et la démarche propres à l'analyse des phénomènes sociaux, introduit aux courants théoriques qui jalonnent l'histoire des sciences sociales et donne les bases de la discipline démographique.

**UE 2.2 Formation à l'enquête** : Ce TD offre aux étudiants une première expérience du travail empirique par la réalisation d'une enquête sur le terrain, dans laquelle ils doivent utiliser au moins trois outils d'objectivation : le travail documentaire, la technique d'observation sur le terrain et la conduite et l'analyse d'entretiens.

**UE 2.3 Outils d'expression 2** : Cette unité d'enseignement propose d'une part, un renforcement des compétences rédactionnelles et d'expression orale en langue française des étudiants, et d'autre part un renforcement des capacités d'expression écrite et orale en langue étrangère.

**UE 2.4 Libre** : Les UE libres permettent d'explorer des activités, des disciplines ou des connaissances au-delà de celles proposées par le domaine de licence spécialisé. Ainsi on peut s'ouvrir à d'autres domaines de connaissance, en choisissant des enseignements thématiques, relevant de la sociologie, de l'anthropologie ou de toute autre discipline, ou encore se confronter au monde du travail, au monde associatif, ou découvrir d'autre(s) société(s) au sein de l'Europe (par exemple, dans le cadre du programme Erasmus).

### *LICENCE 2 SEMESTRE 3*

**UE 8 Savoirs fondamentaux III** : Cet unité d'enseignement traite des approches théoriques contemporaines en sociologie, en anthropologie et vise à en approfondir les notions fondamentales.

**UE 9 Approche quantitative** : Cet enseignement vise l'apprentissage de la mise en œuvre d'une enquête quantitative et introduit aux statistiques descriptives.

**UE 10 Langues et outils** : L'enseignement en informatique propose d'approfondir les connaissances de l'outil tandis que l'enseignement d'audiovisuel familiarise l'étudiant avec les techniques de base (réalisation et montage). En anglais, l'accent est mis sur l'expression écrite.

**UE 11 Libre**

### *LICENCE 2 SEMESTRE 4*

**UE 12 Savoirs thématiques disciplinaires I** : A travers des thèmes particuliers de la sociologie et de l'anthropologie, l'étudiant approfondit les perspectives présentées au fil des différents enseignements de Savoirs fondamentaux de I à III.

**UE 13 Méthodes** : L'enseignement porte sur la réalisation et l'analyse d'une enquête quantitative et au traitement quantitatif de données d'enquête.

**UE 14 Langues et outils** : En anglais, l'enseignement vise à la maîtrise de l'oral et de l'écrit autour de questions sociologiques particulières. Réalisation et montage d'un film en Audio-visuel.

**UE 15 Libre**



### *LICENCE 3 SEMESTRE 5*

**UE 16 Savoirs thématiques disciplinaires II** : L'étudiant choisit des enseignements thématiques à partir d'un parcours qu'il établit lui-même : chaque enseignement vise à approfondir la perspective socio-anthropologique à la lumière de données de terrain.

**UE 17 Méthodologie** : L'enseignement méthodologique consiste à mener un travail de recherche, depuis la construction de l'objet jusqu'au recueil des données. La réflexion épistémologique permet, en parallèle, de s'interroger sur la nature de l'objectivité en sciences humaines.

**UE 18 langues et outils** : L'étudiant apprend à manier les bases de données en informatique et à lire des articles sociologiques en anglais.

**UE 19 Enseignements optionnels I** : L'étudiant choisit, au sein d'une variété d'enseignements thématiques, ceux qui conviennent au parcours choisi et qui correspondent aux trajets-couleurs proposés.

**UE 20 Libre**

### *LICENCE 3 - SEMESTRE 6*

**UE 21 Questions disciplinaires** : L'étudiant est invité à choisir les enseignements disciplinaires qui correspondent au parcours choisi.

**UE 22 Méthodes et disciplines auxiliaires** : Une enquête de terrain est réalisée jusqu'à la production de l'analyse des données et la rédaction des résultats. Par ailleurs, l'étudiant choisit de découvrir une discipline sœur de la sociologie, soit l'histoire, soit la géographie.

**UE 23 Langues et outils** : En anglais, la lecture d'articles scientifiques permettent aux étudiants d'accéder à des travaux non-francophones. En statistiques, l'enseignement approfondit les pratiques de façon à les articuler à l'analyse sociologique.

**UE 24 Enseignements optionnels II** : L'étudiant choisit, au sein d'une variété d'enseignements thématiques, ceux qui conviennent au parcours choisi et aux trajets-couleurs proposés.

**UE 25 Libre**

## IV - Informations et adresses utiles

### 4.1 - Relations internationales

Par l'intermédiaire de certains de ses membres, le Département de sociologie entretient des relations avec plusieurs Universités étrangères : Université de Cambridge (GB), Université libre de Berlin (RFA), Université de Montréal (Canada), Université de Mexico (Mexique), Université des Andes à Bogota (Colombie), Université de Fortaleza (Brésil), Egerton University de Nairobi (Kenya), Université d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Niamey (Niger), Université de Ouagadougou (Burkina Faso), Université de Cotonou (Bénin), etc.

Les étudiants intéressés à poursuivre ou à compléter leur cursus dans une Université étrangère sont informés qu'ils peuvent se porter candidats à de nombreux programmes de bourses et d'échanges internationaux. Ils sont invités à se faire connaître au Service de la Recherche et/ou à celui des Relations internationales, ainsi qu'auprès du responsable *du Programme Erasmus* du département.

### 4.2 - Les stages

#### Pourquoi un stage dans une formation ?

Les stages assurent une continuité depuis la formation jusqu'à l'insertion dans l'entreprise. Leurs trois objectifs principaux sont : l'information, la formation et l'insertion.

Plus précisément un stage c'est :

- La connaissance de l'entreprise et du milieu professionnel
- Confirmer son projet professionnel
- Mettre en pratique les apports théoriques de la formation
- Développer des compétences professionnelles et bâtir un réseau relationnel

#### Présentation des différents types de stage (entreprises, laboratoires,...)

Il est nécessaire de distinguer les différents types de stage possibles à l'université :

- **Le stage ouvrier** : il se trouve principalement en 1<sup>ère</sup> année d'école d'ingénieur. Il s'agit de participer à la production de l'entreprise.

- **Le stage d'observation et de découverte** : Il se limite à suivre une personne de l'organisme. Ce stage est souvent court.

- **Le stage d'application** : Il permet à l'étudiant de transposer directement ce qu'il a vu en formation dans le cadre de son stage. Une mission est donnée par l'organisme au stagiaire qui la réalise au cours du stage. Elle se trouve souvent dans le cadre d'un stage long.

#### La convention de stage

La plupart des organismes exigent qu'une convention de stage soit remplie pour que l'étudiant et l'organisme soient protégés en cas de problème.

Il existe deux conventions de stages à l'université : une convention pour les stages obligatoires et une autre pour les stages non obligatoires.

#### Quelle est la différence entre un stage obligatoire ou non obligatoire ?

Un stage obligatoire est un stage qui est compris dans la maquette pédagogique, l'étudiant doit l'avoir validé à travers un rapport de stage ou un mémoire pour pouvoir valider son semestre ou son année.

Un stage non obligatoire est un stage qui n'est pas prévu dans les enseignements. Il doit impérativement avoir lieu hors des périodes d'enseignement c'est-à-dire soit pendant les vacances soit les jours où l'étudiant n'a pas de cours prévus.

#### Quelles sont les étapes pour trouver un stage ?

- 1) Déterminez votre projet professionnel. Si vous rencontrez des difficultés, venez au Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) - 116 bd Béranger 37000 Tours - pour affiner votre projet.
- 2) Ciblez les entreprises susceptibles de vous accueillir et rédigez votre curriculum vitae et une lettre de motivation en fonction de votre projet.
- 3) Si votre candidature a été retenue, préparez-vous à passer un entretien.
- 4) Lorsque vous avez trouvé une entreprise d'accueil, retirez auprès du service scolarité de votre UFR 4 exemplaires de la convention de stage qui devra être remplie et signée avant le début du stage.
- 5) Au cours du stage, si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à prendre contact avec votre tuteur au sein de l'organisme et/ou au sein de votre formation.
- 6) A la fin de votre stage n'oubliez pas de remplir l'autoévaluation du stage présente sur internet.

#### Les offres de stages disponibles à l'université

Le SUIO se dote pour la rentrée 2008-09 d'un nouvel outil de gestion des stages. Vous pourrez consulter directement les offres de stages et d'emplois réservées aux étudiants de l'Université, mettre votre CV en ligne, contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.

Des conférences et des ateliers sur la recherche de stages et d'emplois auront lieu au cours de l'année.

**Une semaine sur l'Insertion Professionnelle est organisée du 3 au 7 novembre 2008 sur les différents sites de l'Université.**

Consultez le site internet : [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) Rubrique Orientation-Insertion.

#### Les stages à l'étranger

Pour connaître les différentes aides financières destinées aux étudiants effectuant un stage à l'étranger, vous pouvez contacter le :

Service des Relations Internationales  
8 rue des Tanneurs, 1er étage  
BP 4103, 37041 Tours Cedex  
Accueil : 02.47.36.67.04 - Télécopie : 02.47.36.67.06  
Mèl : [internat@univ-tours.fr](mailto:internat@univ-tours.fr)

#### Les sites d'aides pour la recherche de stage à l'étranger

[www.eurostage.org](http://www.eurostage.org), [www.francoallemand.com](http://www.francoallemand.com), [www.directetudiant.com](http://www.directetudiant.com)

### 4.3 - Débouchés

Après la licence, les étudiants ont la possibilité de se présenter à de nombreux concours et formations spécialisées.

On peut, par exemple, mentionner :

- Concours de l'enseignement élémentaire et secondaire (Formation de professeurs des écoles, de professeur du secondaire, CPE)
- Écoles préparant aux métiers du social
- Concours des collectivités territoriales (communes, départements, régions)
- Écoles de journalisme

Après un Master, il est possible d'accéder directement au marché du travail, les emplois étant fonction des parcours et des choix des étudiants. Tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'accueillir les diplômés, par exemple :

- Chargé du développement local
- Chargé de l'évaluation des politiques publiques
- Chargé de mission dans le cadre des politiques de la ville
- Expert démographe
- Chargé de mission à la direction du travail et de l'emploi
- Conseiller emploi
- Recruteur
- Formateur dans les ressources humaines
- Chargé d'études dans les collectivités territoriales
- Chargé d'études dans les observatoires départementaux et régionaux
- Conseiller dans les agences intérimaires
- Consultant
- Conservateur du patrimoine.

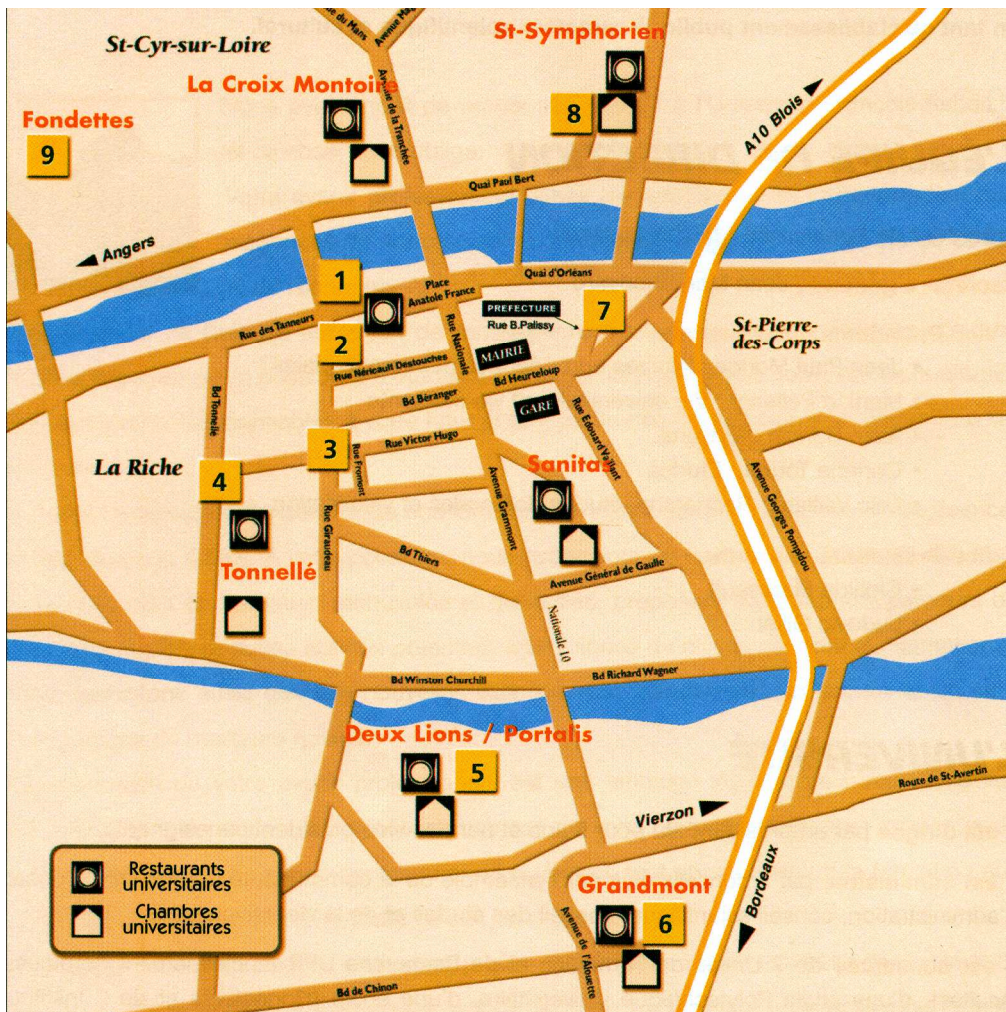
Après un Master, les étudiants peuvent également réaliser un doctorat ouvrant vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus :

- ONISEP, Études de sociologie, INFOSUP n°199, sept-oct. 2002.
- Centres d'information et d'orientation (CIO) et Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO, tel : 02-47-36-81 70).

#### 4.4 - Adresses utiles

Au 3, rue des Tanneurs, BP 4103, 37 041 Tours Cedex 01	Téléphone
STANDARD	02 47 36 66 00
INTERNET : Site de l'université : <a href="http://www.univ-tours.fr">www.univ-tours.fr</a>	
1. Secrétariat de Sociologie : <i>bureau 217, 2<sup>e</sup> étage</i> :	
Licence : 02 47 36 66 77	Master : 02 47 36 65 45
2. Bibliothèque centrale : <i>aile ouest</i> (accès par le 1 <sup>er</sup> étage)	
3. Scolarité de l'UFR : <i>bureau 117, 1<sup>er</sup> étage</i>	02 47 36 65 35
4. Secrétariat de l'UFR : <i>bureau 201, 2<sup>e</sup> étage</i>	02 47 36 67 65
5. Bureau de la Scolarité Générale : <i>bureau 108, 1<sup>er</sup> étage</i>	02 47 36 64 51
6. Service des bourses : <i>bureau 109 bis A, 1<sup>er</sup> étage</i>	02 47 36 64 54
7. Service des Equivalences : <i>bureau 205, 2<sup>e</sup> étage</i>	02 47 36 67 54
8. Service des étudiants étrangers : <i>8 rue des Tanneurs - 1<sup>er</sup> étage</i>	
9. Secrétariat de 3 <sup>e</sup> cycle : <i>bureau 203 bis, 2<sup>e</sup> étage</i>	02 47 36 64 50
10. Service Recherche et Études doctorales : <i>bureau 203, 2<sup>e</sup> étage</i>	02 47 36 64 12
11. Service Universitaire d'Information et d'Orientation :	
<i>116 Boulevard Béranger - 1<sup>er</sup> étage</i>	02 47 36 81 70
12. Amphithéâtres <b>A, B, C</b> : <i>aile est, 1<sup>er</sup> étage</i>	
13. Amphithéâtre <b>Jacques-Roger</b> : <i>hall central, 2<sup>ème</sup> étage</i>	
14. Amphithéâtre <b>Thélème</b> : <i>aile Est, rez-de-chaussée</i>	
<b>Autres localisations dans TOURS (enseignement ou services)</b>	
15. Amphithéâtres <b>Ber 1, Ber 2 et Ber 3</b> , 163, rue Victor Hugo (gardien)	02 47 36 81 48
16. Salles <b>AF</b> , 3, place A. France (gardien)	02 47 36 81 08
17. Salles <b>FR</b> , 8 bis, rue Fromont (gardien)	02 47 39 27 73
18. M.S.H. « villes et Territoires » 33 allée Ferdinand de Lesseps	02 47 64 69 00
19. Service Relations internationales, 8 rue des tanneurs, 1 <sup>er</sup> étage	02 47 36 67 17
20. CLOUS, bd. de Lattre de Tassigny	02 47 60 42 42
21. Médecine préventive : 2 rue du Hallebardier	02 47 36 77 00
22. Service des Sports : Site Grandmont	02 47 66 32 02
23. Service Formation continue, 116, bd. Béranger	02 47 36 64 67
25. Bibliothèque municipale, 2, quai d'Orléans	02 47 05 47 33



**1. UFR Lettres et Langues**

3, rue des Tanneurs  
BP 4103  
37041 TOURS CEDEX 1  
Tél. 02 47 36 65 83

**UFR Arts et Sciences Humaines**

3, rue des Tanneurs  
BP 4103  
37041 TOURS CEDEX 1  
Tél. 02 47 36 65 35

**2. Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance**

59, rue Néricault-Destouches  
BP 11328  
37013 TOURS CEDEX 1  
Tél. 02 47 36 77 79

**3. Service Universitaire d'Information et d'Orientation**

116, bd Béranger - 1er étage  
B.P. 4103  
37041 TOURS CEDEX  
Tél. 02 47 36 81 70

**Service Universitaire de Formation Continue**

116 boulevard Béranger - BP 4239  
37042 TOURS CEDEX  
Tél. 02 47 36 81 31

**4. UFR Médecine**

10 Boulevard Tonnellé  
BP 3223  
37032 TOURS CEDEX 1  
Tél. 02 47 36 62 36

**5. UFR Droit, Economie et Sciences Sociales**

50, avenue Portalis  
37200 TOURS  
Tél. 02.47.36.10.92

**Ecole Polytechnique Universitaire**

64, avenue Jean Portalis  
37200 TOURS  
Tél. 02 47 36 14 13

**6. UFR Sciences et Techniques**

Parc de Grandmont  
37200 TOURS  
Tél. 02.47.36.70.33

**UFR Sciences pharmaceutiques «Philippe Maupas»**

31, avenue Monge  
37200 TOURS  
Tél. 02.47.36.71.42

**7. Département de Musique**

5, rue François Clouet  
37000 TOURS  
Tél. 02 47 36 77 20

**8. IUT TOURS «Jean Luthier»**

29, rue du Pont Volant  
37082 Tours Cedex 2  
Tél. 02.47.36.75.81

**9. Centre de formation des musiciens intervenants (CFMI)**